

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4521**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation des actions pour l'année 2006 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 96 900 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans la commune de Pierre Bénite pour l'année 2006.

La convention-cadre relative à la GSUP de la commune de Pierre Bénite a été approuvée par le conseil de Communauté du 15 novembre 2004, pour la période 2004-2006, avec les partenaires qui sont la commune de Pierre Bénite, l'État, la région Rhône-Alpes et les bailleurs sociaux du territoire (Opac du Rhône, Sollar, foyer Sonacotra).

La programmation des actions pour l'année 2006 répond aux objectifs suivants :

- le maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'Opac du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs, la réfection des halls d'entrée et la mise en œuvre d'aménagements résidentiels de proximité,
- l'amélioration du cadre de vie des résidents du foyer Sonacotra (opération grand nettoyage, aménagement des parties communes, étude en vue de la requalification des espaces extérieurs),
- l'association des habitants à la gestion et à l'évolution de leur quartier à travers le maintien des visites en marchant et des actions de sensibilisation et de participation à l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration des limites entre le domaine public et le domaine privé de la copropriété du Soleil par la réalisation d'une haie paysagère et la plantation d'arbres d'alignement, en accompagnement d'ouvrages de clôture réalisés par la copropriété.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006, est estimé à 419 030 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 96 900 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la programmation 2006 de gestion sociale et urbaine de proximité pour la commune de Pierre Bénite ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur de 96 900 € nets de taxes aux différents partenaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions de participation financière à passer avec les différents maîtres d'ouvrages pour l'année 2006 (Opac du Rhône, le foyer Sonacotra et la commune de Pierre Bénite).

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 480, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,